



## Élections CSE I2S

À l'heure où nous devons livrer cette communication mensuelle, nous n'avons pas encore les résultats des élections du CSE Sopra Steria I2S. Nous pouvons d'ores et déjà remercier tous les salarié(e)s qui ont voté pour nous ! À suivre ...

## Les Représentants de Proximité, c'est pour bientôt !

Les résultats locaux des élections donneront le nombre de sièges de Représentants de Proximité par syndicat que le CSE I2S une fois en place devra désigner. Et si vous vous engagez à nos côtés, pour défendre vos collègues et vos sites ? Contactez-nous !



## Activités Sociales et Culturelles

### Quelles conséquences après le passage en CSE ?

Nous sommes au tout début de la mise en place du CSE dans I2S et il est difficile de connaître les conséquences qui vont en découler. Une certitude, il y aura certainement un ralentissement qui va résulter de la réduction des moyens des instances, à commencer par le nombre d'élus. Moins d'élus moins de temps pour les activités sociales et culturelles. Cependant, au regard du pouvoir d'achat, vos représentants **CFDT** ayant obtenu la mise en place de Représentants de Proximité, mettront un point d'honneur à continuer à

proposer des Activités Sociales et Culturelles, en restant acteur de la culture et des loisirs.

## Qu'est ce qu'un syndicat ?

Un syndicat est une association de personnes dont l'objectif est la défense d'intérêts professionnels communs. La liberté syndicale a été reconnue en France par la loi dite Waldeck-Rousseau de 1884.

La représentativité syndicale donne le droit de négocier et de conclure des accords dans tous les secteurs. La loi du 20 août 2008 établit sept critères légaux cumulatifs pour déterminer ce caractère représentatif :

- Respect des valeurs républicaines ;
- Indépendances ;
- Transparence financière ;
- Ancienneté minimale de deux ans ;
- Influence caractérisée par l'activité et l'expérience ;
- Effectifs et cotisations ;
- L'audience mesurée aux élections professionnelles.

Actuellement, cinq syndicats sont représentatifs au niveau national. L'audience syndicale est réévaluée tous les 4 ans : pour **2017/2020**, leur poids est de **30,33% pour la CFDT**, 28,56% pour la CGT, 17,93% pour la CGT-FO, 12,28% pour la CFE-CGC et 10,90% pour la CFTC. Seuls les syndicats représentatifs au niveau national peuvent définir les grandes orientations avec le gouvernement. **Vous l'aurez compris,**

les syndicats corporatifs dit 'Maison' ne peuvent pas négocier avec le gouvernement.

## Augmentation du pouvoir d'achat

**Seule la CFDT signe l'accord de branche des minimas. La F3C CFDT, 1ère organisation syndicale de la branche des Bureaux d'études, a signé ce 8 novembre, l'accord de branche relatif à l'augmentation des minima salariaux.**

Après deux ans et demi sans revalorisation des salaires, cet accord est plus que bienvenu pour les bas salaires, qui profiteront d'une augmentation de 3% pour les premiers niveaux des Employés Techniciens et Agents de Maîtrise, rattrapant enfin le niveau du SMIC. Cette augmentation va permettre aux salariés de voir progresser leur pouvoir d'achat. Les autres niveaux sont également augmentés, 2% pour les positions 2 des Employés Techniciens et Agents de Maîtrise, 1,8% pour les positions 1 des cadres, 1,5% pour les positions 2 et 0,5% pour les positions 3.

La F3C **CFDT** se félicite de ces augmentations et réaffirme la nécessité d'entamer la négociation des grilles de classifications avec pour objectif la mise en place d'une grille unique. Les syndicats "maison" Sopra Steria ne sont pas à ces négociations, et ne peuvent donc agir à ce niveau pour les salariés ! Vos voix donnent du poids au syndicat pour lequel vous votez, poids avec lequel nous pouvons négocier au niveau de la branche, pour obtenir des accords qui s'appliquent d'autorité à toutes nos sociétés Sopra Steria.

Pour avoir les informations, inscrivez-vous à notre newsletters <https://www.cfdt-soprasteria-i2s.com/members/> (vous pouvez vous désinscrire en 1 clic à tout moment).